



## Règlement 1314-2021-PU-1

modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU*  
visant à modifier des secteurs d'affectation

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 17 juin 2024 à 19 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QUE le projet vise à modifier des secteurs d'affectation ;

ATTENDU QUE les modifications visent le plan 6 ;

ATTENDU QUE ces dispositions ne sont pas sujettes à approbation référendaire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024 par monsieur le conseiller Richard Allard;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 11 juin 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal trois (3) jours ouvrables avant la présente séance ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :**

### CHAPITRE 4

#### **Article 1.**

Le plan 6 intitulé « Plan des affectations du sol » est modifié afin de changer les limites d'affectation pour certains secteurs (voir la carte en annexe A).

*Note : Le changement d'affectation vise à permettre un usage multifamilial dans une zone visée.*

#### **Article 2.**

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	21 mai 2024
Adoption du projet	21 mai 2024
Consultation publique	11 juin 2024
Adoption du règlement	17 juin 2024
Certificat de conformité de la MRC	18 juillet 2024
Entrée en vigueur	18 juillet 2024

Signé à Sainte-Adèle, ce 23 juillet 2024.

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde  
Mairesse

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT D'APPROBATION**

**RÈGLEMENT 1314-2021-PU-1**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1314-2021-PU-1 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier des secteurs d'affectation »

Adoption	17 juin 2024
----------	--------------

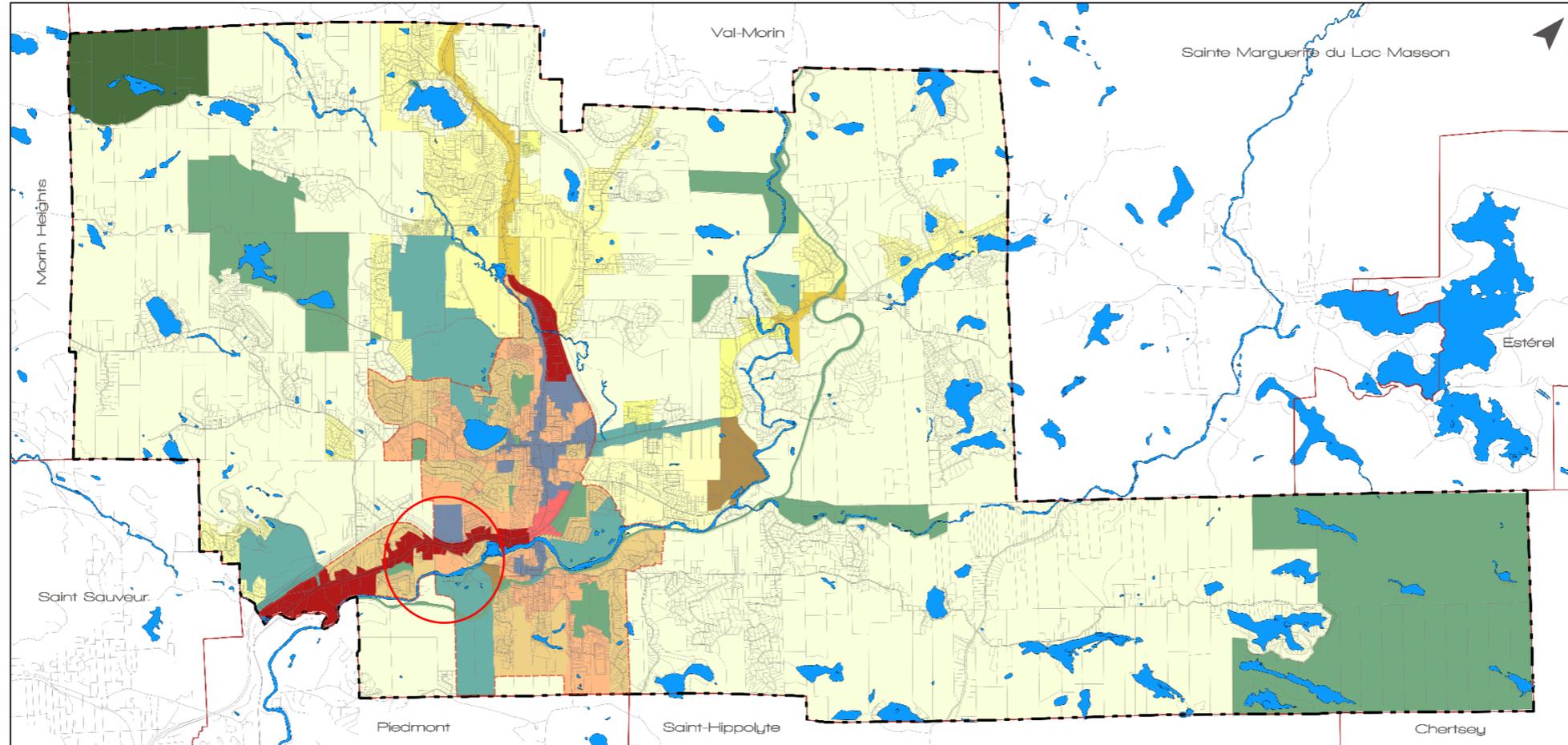
(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Mme Michèle Lalonde  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques

# ANNEXE A



PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Légende

- |                          |                        |                          |                           |
|--------------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Cadastre                 | Agroforestière         | Commerciale artérielle   | Résidentielle             |
| Limite de la Ville       | Artérielle périurbaine | Industrielle             | Résidentielle périurbaine |
| Périmètre d'urbanisation | Centre-ville           | Parcs et espaces publics | Résidentielle urbaine     |
| Réseau routier           | Commerciale            | Récréotouristique        | Villégiature              |
| Cours d'eau et lac       |                        |                          |                           |

0 1 km 2 km



Dessiné par : Lucas Valença, urb.  
Vérifié par : Maxime Vézina-Cobert

Sources des données cartographiques :  
MRC des Pays-d'en-Haut

